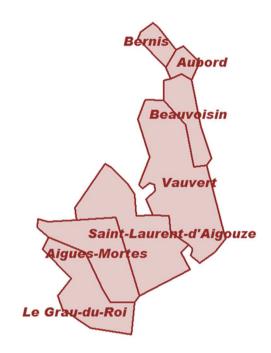
Demande de prise en charge

- Rencontre et évaluation de la personne concernée par l'infirmière coordinatrice qui évalue les besoins en soins (nature, fréquence) et en aides techniques (lit médicalisé, lève-malade...).
- Etablissement d'une prescription médicale précisant les besoins en soins d'hygiène.
- Intervention des aides-soignants en fonction de l'évaluation des besoins.
- Réévaluation régulière des besoins de la personne et adaptation de la prise en charge.
- Le service fonctionne tous les jours, y compris les week-end et les jours fériés. Le nombre de passage, la fréquence et la durée des interventions varient en fonction de l'état clinique du patient.

Le service est **financé à 100** % par la CPAM via un budget global accordé par l'ARS pour une capacité de 49 places, reconductible annuellement.

Territoires d'intervention



*Contact

SSIAD ADMR « Petite Camargue » 247 bd J. Jaurès | 30600 VAUVERT

L 04 66 80 06 32

06 72 53 21 98

Siad.petite-camarque@fede30.admr.org

Version 1 du 24/02/2023













PROXIMITÉ

QUALITÉ DE SERVICE DIMENSION HUMAINE DEPUIS 1945

Qui sommes-nous

Les services de soins infirmiers à domicile sont gérés par les associations du réseau ADMR, sous la directive de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

→ Prestations

Le SSIAD permet, sur prescription médicale, de bénéficier de

- → Soins d'hygiène générale et de confort personnalisé effectués par des aidessoignants pour une aide partielle à la toilette avec préservation de l'autonomie et du lien social ou pour une aide totale adaptée aux besoins de la personne.
- → Soins infirmiers effectués par l'infirmier libéral du patient ayant signé une convention avec le SSIAD
- → Suivi, surveillance et conseils infirmiers réguliers sur les possibilités d'aide et équipements techniques nécessaires au maintien à domicile
- → Coordination avec les autres acteurs du maintien à domicile en collaboration avec l'entourage du patient

→ Objectifs

- → Sauvegarder et restaurer l'autonomie
- → Eviter une hospitalisation
- → Faciliter le retour et le maintien à domicile après une hospitalisation
- → Accompagner la personne, soutien psychologique et relationnel

→ Patients concernés

Le SSIAD intervient auprès de personnes en situation de handicap et/ou âgées de 60 ans ou plus, atteintes de maladie et/ou présentant une dépendance physique ou psychique, vivant à domicile ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées ou en famille d'accueil.

L'équipe

- → Une infirmière coordinatrice qui évalue et organise les soins et l'encadrement des aides-soignants
- → Une secrétaire pour la gestion administrative des dossiers et l'accueil téléphonique

- → Une équipe qualifiée d'aides-soignants qui effectue les soins d'hygiène générale et de confort nécessaires aux actes de la vie quotidienne
- → Un partenariat avec les infirmiers libéraux pour les soins infirmiers prescrits.

→ Partenariats

Le SSIAD travaille en lien avec :

- → les médecins prescripteurs (spécialistes, généralistes, ...)
- → les CHU
- → les professionnels paramédicaux
- → les associations d'aide à domicile
- → les STA (Services Territorialisés de l'Autonomie),
- → le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- → les CCAS
- → les résidences autonomie
- → les EHPAD
- → les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles